



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Forêt et du Bois**

Affaire suivie par :
Nicolas BORIES
Tél. : 05.56.00.43.63
Mel : nicolas.bories@agriculture.gouv.fr
Hugues CRUSE
Tel : 05.56.00.42.99
Mel : hugues.cruse@agriculture.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion du comité régional paritaire sylvo-cynégétique

Date de la réunion : 17/11/2020

Lieu de la réunion : DRAAF Nouvelle-Aquitaine (site de Bordeaux) par visioconférence

Pièces jointes :

Diaporama de séance

Liste des présents :

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Philippe de GUENIN
Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Fabienne MENADIE
Monsieur le Président de l'Union Régionale des Communes Forestières représenté par Laetitia MORABITO
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Roland de LARY
Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts, représenté par Christelle GACHERIEUX,
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest représenté par Eric DUMONTET
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin
Monsieur Patrick MERCIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Poitou-Charentes
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Jean-Denis CRUSE
Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs représenté par Philippe MOURGUILART
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde représenté par Jérôme WERNO,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze représenté par David MURAT,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente Maritime représenté par Stéphane CHAIGNIER

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Autres membres invités :

Messieurs Yann DE BEAULIEU et Gilles CAPRON (OFB), Eric FEDRIGO (DDT24), Pierre MACE et Anne SAGOT-DUVAUROUX (GIP ATeGeRi)

Absents excusés :

- Monsieur Bernard ROUMEGOUX, représentant Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs des Landes
- Madame Béatrice GENDREAU, représentant le Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine
- Madame Gaëlle DORDAIN (DREAL)
- Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts

DRAAF :

Nathalie FABRE (cheffe du service de la forêt et du bois), Nicolas BORIES (adjoint à la cheffe du SERFOB), Hugues CRUSE (chargé de mission)

Monsieur de GUENIN ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité présents ou représentés pour leur participation dans ces conditions si particulières. L'ordre du jour est rappelé :

- 1/ Mise en place d'ICE (gestion adaptative) sur des secteurs où un diagnostic partagé est nécessaire
- 2 / L'Observatoire Territoires-Gibiers : outil fonctionnel de partage des données et d'aide au diagnostic
- 3 / Bilan sur la réalisation du Plan de chasse 2019-2020 et sur les éventuelles améliorations et difficultés apportées par la nouvelle loi chasse
- 4 / Plan d'actions et partage d'expériences

1 – Gestion adaptative

Pour ce premier sujet, une cartographie très simplifiée est présentée et rappelle les niveaux d'engagement des départements de Nouvelle-Aquitaine dans la démarche.

La Vienne avec Moulière, la Gironde avec le Médoc et les Deux-Sèvres avec le massif de Chizé sont historiquement avancés (+ de 3 années de recul). Ces trois sites ont reçu l'aide de l'Office Français de la Biodiversité, dont 2 dans le cadre du dispositif SylvaFaune.

La Charente s'est lancée dans l'expérimentation depuis l'année dernière.

Lors du précédent Comité paritaire, il était convenu de faire émerger 3 nouvelles candidatures à la mise en place des ICE.

Le financement d'une animation commune était envisagé avec un accueil (matériel) proposé par le CRPF.

Les fédérations des chasseurs de 3 départements avaient indiqué leur intérêt pour ce sujet : la Dordogne, la Corrèze et les Landes.

- En Dordogne : M. CHETANEAU rappelle que la Fédération travaille depuis un moment déjà avec les ICE (circuits de comptage existant, campagnes de pesée des faons). 3 secteurs sont privilégiés pour l'instant, mais d'ici 2 à 3 ans, tout le département sera couvert. L'Office

Français de la Biodiversité (Gilles CAPRON), malgré la fin du dispositif Sylvafaune (fin des financements), a pu apporter ses conseils pour cette mise en place. Les circuits de comptage sont validés à ce jour.

La Fédération de Dordogne a déposé cet été à la DRAAF une demande de financement pour du matériel et de la main d'œuvre dans le cadre de ces suivis ICE.

Il est précisé qu'il n'est malheureusement pas possible de financer un site en particulier et que seul le financement d'une animation/coordination commune de plusieurs sites, au moins 3, sera étudiée (le matériel est exclu par ailleurs).

Roland de LARY (CRPF) rappelle que le CRPF et plusieurs propriétaires forestiers également se tiennent à disposition pour participer aux opérations de comptage.

- En Corrèze : David MURAT (FDC 19) nous informe que le conseil d'administration a donné son feu vert pour lancer les ICE. Une rencontre sur le terrain est prévue prochainement avec OFB (Gilles CAPRON) et les partenaires forestiers et chasseurs, afin de déterminer les secteurs à prioriser et choisir les indices les plus pertinents.
- Dans les Landes : il n'a pas encore été possible de valider en conseil d'administration une mise en œuvre officielle des ICE (3 secteurs avec problèmes de cerf). Le CRPF et la Chambre d'Agriculture sont prêts à participer au dispositif. L'ONF est particulièrement intéressé pour l'un des secteurs (Marensin).

Yann de BEAULIEU (OFB) explique que l'implication de l'Office Français de la Biodiversité sur cette thématique n'est plus, faute de budget suffisant, au niveau auquel elle se situait lors du montage des 6 sites Sylvafaune en France en 2015. Il faudra donc prévoir de nouvelles solutions pour répondre aux besoins d'animation des sites.

Néanmoins, un travail à dimension scientifique est envisagé (financement par « éco-contribution ») afin de valoriser l'importante banque de données collectée sur le site de Moulière (86). Des indicateurs très démonstratifs pourraient ressortir de cette étude.

<p>En conclusion sur ce point, le DRAAF propose que soit constitué un groupe de travail réunissant CRPF, Chambres, Fédérations candidates et OFB afin d'établir un cahier des charges pour l'animation des futurs sites. Une relance de la fédération des Landes sera nécessaire très vite. En parallèle, d'autres candidats pourront intégrer le groupe de travail (Creuse ?)</p>
--

Avant d'aborder la thématique de l'outil commun de partage des données et de signalement de dégâts, le DRAAF informe le Comité que les premiers cas d'Influenza aviaire sont signalés en France. Il fait donc appel à la vigilance des acteurs de terrain que sont les forestiers et les chasseurs afin d'aider les pouvoirs publics et les éleveurs à endiguer cette crise en procédant au signalement de tout oiseau trouvé mort en forêt ou sur le terrain.

2 – Etat d'avancement de l'outil partagé Observatoire territoires-gibiers

Anne SAGOT (GIP ATGeRi) présente l'ensemble des fonctionnalités disponibles sous l'interface de l'Observatoire et notamment, les différentes cartographies et les synthèses. L'option d'envoi de mail d'information en fédération pour tout nouveau signalement est désormais active, les périodes de prise en compte des signalements de dégâts et de saisie des jeunes peuplements (reprises dans les synthèses) sont désormais calées sur le calendrier du plan de chasse, la cartographie des coupes rases a été étendue à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, une nouvelle notice d'utilisation a été mise en ligne (rubrique « ressources »), un listing de personnes référentes est disponible (saisie géoréférencée et validation des fiches de signalement).

Elle évoque la configuration de l'application mobile qui est à finaliser dans le courant du premier semestre 2021. Des options doivent y être apportées afin d'homogénéiser les formats de saisie avec la future application Fransylva (outil de télésignalement niveau national) que le GIP est chargé de développer désormais.

Elle fait également un point sur les données transmises à ce jour et note l'absence, toujours aussi gênante pour la préparation des CDCFS, des données à l'Unité de Gestion pour la plupart des départements (sauf la Charente-Maritime).

Dans l'attente et dans un but démonstratif, le GIP a procédé à une saisie par extrapolation des données transmises à la commune. Anne SAGOT peut ainsi démontrer le bon fonctionnement des synthèses à l'échelle des unités de gestion conformément aux attentes des partenaires.

Elle rappelle que plusieurs conventions sont encore en attente de retour de signature chez les partenaires : URCOFOR, FRC, SYSSO

Pierre MACE (GIP ATGeRi) informe le Comité que le GIP a répondu à l'AAP national de Fransylva dont il est ressorti lauréat. L'outil de signalement de dégâts souhaité par Fransylva sera calqué en partie sur le modèle Nouvelle-Aquitaine, et il y aura bien une interopérabilité entre les 2 systèmes.

Le Directeur du GIP fait remarquer que la convention Etat/GIP, qui permettait le financement du projet jusqu'ici, se termine au 31/12/2020. La maintenance, l'administration et l'hébergement du site régional restent toujours nécessaires après cette date, si l'on souhaite qu'il perdure. Ils représentent un coût opérationnel annuel estimé à 12500 €.

Philippe de Guénin pose au Comité la question de la continuité du fonctionnement de l'outil.

Un rapide tour de table permet de confirmer que l'Observatoire est pour tous un outil pertinent dont il est nécessaire de maintenir le fonctionnement.

Le DRAAF, fort de cet avis général, estime le coût annuel de revient pour chacun à environ 500€. (+/- 1000€ par département, 500€ Forestiers+ 500€ Chasseurs). Ce coût est donc jugé symbolique et supportable pour les structures concernées. La plupart d'entre elles se rangent à cette idée, mais un temps de réflexion sera nécessaire pour d'autres.

Roland de LARY tient à souligner le temps de travail important consacré au traitement de données et à la diffusion de l'outil par les agents du CRPF.

Outre le problème des données à l'Unité de gestion absentes, Philippe de GUENIN constate le caractère tout à fait opérationnel de l'Observatoire et note, au vu de la bonne progression du nombre de télésignalements, un niveau satisfaisant d'appropriation de l'outil par les acteurs de Nouvelle-Aquitaine. Des marges de progression restent néanmoins possibles concernant la diffusion auprès de tous, experts forestiers et Gestionnaires Forestiers Professionnels, notamment.

Le DRAAF demande à Philippe MOURGUIART de la Fédération Régionale des Chasseurs, de collecter les données du plan de chasse auprès de chaque fédération, puis de les transmettre dans un format numérique exploitable au GIP. L'échelle attendue est celle de l'unité de gestion.

Une réflexion sur la continuité post-2020 de l'Observatoire devra être lancée dans les différents conseils d'administration des structures. Une grille de répartition du financement de l'Observatoire sera proposée en début d'année 2021 aux partenaires.

De nouvelles sessions de présentation de l'outil pourront s'organiser en Nouvelle-Aquitaine (experts et GFP visés en priorité)

3 – Bilan sur la campagne de chasse 2019-2020 et application de la nouvelle loi chasse

Philippe MOURGUIART (FRC) présente le bilan National du Plan de chasse établi par l'Office Français de la Biodiversité et fait un focus sur la région Nouvelle-Aquitaine. Il constate le maintien d'un bon taux de réalisation pour cette saison.

Le DRAAF interroge les fédérations et les représentants des forestiers sur le maintien de la qualité de leurs relations au cours des dernières CDCFS, et suite aux nouvelles missions confiées aux fédérations.

Pour la Fédération de Dordogne, celle de Gironde et celle de Charente-Maritime, la nouvelle Loi chasse n'a pas fondamentalement changé les relations qui restent cordiales.

Pour l'ex-Limousin et la Corrèze en particulier, Jean-Patrick PUYGRENIER (Fransylva Limousin) regrette que Fransylva n'ait pas été associée aux discussions de la CDCFS.

David MURAT répond que sa fédération a pourtant scrupuleusement suivi ce qui est demandé dans le nouveau texte de loi.

Dans les Landes, le SYSSO déplore une rupture du dialogue, alors qu'aucun avis des forestiers sur les plans de chasse prévisionnels n'a été sollicité.

Le DRAAF suggère que ces différends soient plutôt arbitrés au niveau départemental avec l'aide des DDT. Il propose de s'en entretenir prochainement avec leurs directeurs respectifs.

Concernant le déroulement de la CDCFS, afin d'éviter d'un département à l'autre une interprétation différente des textes de la nouvelle loi chasse, les forestiers s'interrogent sur la nécessité de définir en Comité paritaire une ligne de conduite régionale.

Yves CHETANEAU (FDC 24) s'oppose à cette idée de directive régionale. « *Chaque département doit rester autonome* ».

Cependant, Philippe de GUENIN remarque que les alertes de surpopulations de cervidés évoquées il y a 2 ans sur plusieurs secteurs, ont bien été entendues, et que si le travail n'est pas encore terminé, il est en bonne voie.

En Poitou-Charentes, Patrick MERCIER (Fransylva) fait part de son inquiétude concernant une hausse importante des cheptels de cervidés sur le Nord du département de la Charente. Elle est principalement liée à des migrations depuis le Sud de la Vienne. Il estime les plans de chasse sous-évalués sur ces secteurs.

Pour l'ONF, Christelle GACHERIEUX indique que les difficultés rencontrées avec le cerf et le chevreuil ont été prises en comptes après plusieurs réunions de concertation. Les demandes de hausses de prélèvements ont été suivies.

Philippe MOURGUIART (FRC) signale un problème récurrent en Creuse avec le Camp militaire de la Courtine. La fédération est prête à augmenter le plan de chasse, ce qui est impossible sans l'assentiment des militaires.

Philippe de GUENIN informe FRC que la Préfète de la Creuse est au courant de ce problème et qu'elle doit se rendre justement sur site la semaine qui vient. Il ne doute pas que les blocages seront très vite levés.

4 – Retour d'expérience

Lors du précédent Comité paritaire, la Fédération de Dordogne avait regretté que la DRAAF n'ait pas convié la DDT24 pour présenter le plan d'actions mis en œuvre.

Un exposé des travaux menés sur le département au cours de la dernière décennie est donc proposé par Éric FEDRIGO, responsable de l'unité Chasse à la DDT24.

Le niveau de dialogue entre forestiers et chasseurs est jugé bon par la DDT 24. Le travail se fait en concertation totale, y compris pour les attributions individuelles.

En 2007, le constat est fait d'une population de cerfs beaucoup trop nombreuse sur l'ensemble du département (notamment au regard d'importants dégâts agricoles).

- ⇒ Décision d'augmenter progressivement les prélèvements (+40% chaque année) **sur les 8 années suivantes**
- ⇒ En parallèle, le prix des bracelets a diminué
- ⇒ Les suivis de populations par Indice Kilométrique Nocturne (IKN) et Taux de dégâts (agricoles) ont aidé à identifier les secteurs où l'effort de chasse était à privilégier

De fait : en 2015, le plan de chasse avait triplé pour atteindre 3500 animaux attribués, soit le plus gros plan de chasse cerf en France !

La situation s'étant améliorée (les taux de réalisation diminuaient), les 3 années suivantes, les niveaux de prélèvements se sont stabilisés entre 1200 et 1800 cerfs.

Aujourd'hui, il n'y a plus de problème de surpopulation (densité dépendance). Seuls quelques secteurs particuliers restent « surveillés » (appel à la louveterie pour tir ciblés affût/approche).

Récemment une augmentation de 50 animaux supplémentaires et une hausse des fourchettes basses ont été décidées pour le plan de chasse 2020, un « frémissement » à la hausse se faisant ressentir sur les cheptels.

Pour les secteurs où le cerf n'est pas « souhaité » (plaines céréalières), des bracelets spécifiques sont mis à disposition des gestionnaires de territoires par la fédération (prélèvement d'opportunité sans tir qualitatif).

Yves CHETANEAU (FDC24) note que pour atteindre les niveaux de réalisation présentés plus haut, la simplification de l'identification des animaux à tirer a été recherchée.

Gilles CAPRON (OFB) confirme que l'indice de performance des cerfs relevé pour la Dordogne, démontre la bonne condition physique des cheptels et confirme donc bien la pertinence de la méthode adoptée et le suivi qui est fait aujourd'hui.

Le DRAAF en conclue que « là où la concertation est sincère, tout se passe bien ! ».

Sur les zones de non installation du cerf, il lui semble que le tir indifférencié devrait être favorisé, et demande donc si cette pratique pourrait s'appliquer à tous.

La fédération de Corrèze répond qu'il n'y a pas toujours de zones de non installation définie.

Philippe de GUENIN propose de continuer à inventorier les actions mises en œuvre dans les départements afin de constituer une « banque de bonnes pratiques » à la disposition des fédérations et plus largement des acteurs de la CDCFS en Nouvelle-Aquitaine.

Les éléments qui nous ont été présentés par la Dordogne et la Gironde pourront d'ores et déjà y être répertoriés.

Yves CHETANEAU (FDC24) souhaite aussi que figurent parmi ces « bonnes pratiques » celles concernant la sylviculture.

La Fédération de Gironde souligne le contexte actuel très compliqué pour les fédérations et les chasseurs sur le terrain.

Philippe de GUENIN rappelle que le Ministre de l'Agriculture a beaucoup œuvré afin de faciliter la continuité de l'action des chasseurs qui agissent dans des conditions très délicates (contraintes sanitaires en battues, déplacements, comptages, grippe aviaire...)

L'ensemble des représentants des forestiers du Comité saluent l'action maintenue par les fédérations et les chasseurs dans les départements.

La DDT de Dordogne souhaite alerter le Comité et les départements non encore concernés, sur un risque d'attaques des arrêtés de dérogation au confinement ou couvre-feu (TA en référé) par les associations environnementales (SPA, LPO, One Voice). Des actions ont déjà été menées en Corrèze, Lot et Garonne, Creuse et Gers.

Conclusion

Le DRAAF remercie l'ensemble des participants à ce Comité, qui reste une instance où l'on s'écoute.

Il conclue sur la nécessité de progresser sur la piste des ICE, d'assurer la continuité de l'utilisation de notre outil commun, l'Observatoire Territoires-Gibiers. Il renouvelle la demande faite à FRC de transmettre les données à l'échelle des unités de gestion. Il souhaite enfin que le partage des expériences entre départements, en CDCFS et sur le terrain se développe.

Une prochaine réunion est proposée pour avril 2021.